



Berchem-Sainte-Agathe, le 8 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. /2014

Objet : Conseil communal du 27.11.2014 – Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur Vincent LURQUIN, Conseiller communal, concernant les immeubles désaffectés de la Rue de la Technologie

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

A l'occasion d'un incendie qui s'est déclaré dans l'immeuble le 30 avril 2012, seul les services de secours et de police bruxellois sont intervenus sur les lieux bien que ceux-ci soient exclusivement situés sur le territoire de Asse (Zellik). En conséquence, parmi les victimes, une famille de 4 personnes dont deux enfants scolarisés à Berchem fut hébergée dans l'appartement d'urgence de la commune Place de l'Eglise du 30.04.2012 au 30.06.2012 et puis par la Fabrique d'Eglise. La Commune de Berchem-Sainte-Agathe a donc assumé des responsabilités qui n'étaient pas les siennes sur le plan formel.

Dans la semaine qui a suivi l'installation de la famille dans le logement communal, le père des enfants a été malheureusement assassiné dans son ancien squat. Les lieux ont dès lors été mis sous scellés. Ces scellés n'ont pas été levés à ce jour.

La Commune d'Asse et son CPAS ont été interpellés par deux fois par notre Commune au sujet de l'état d'abandon, la situation sociale de ces squatteurs et l'insécurité de cet ilot exclusivement situé sur leur territoire communal. Notons que cet épisode est antérieur à l'expulsion de l'Eglise du Gesù et nous ne savons donc si d'autres personnes ont par la suite élu domicile dans les bâtiments désaffectés.

Pour la suite, nous avons été informés que la Commune de Asse a donné le feu vert à un promoteur privé en vue de la démolition des immeubles délabrés, de l'assainissement des sols et du développement d'un nouveau complexe de logements et d'équipements.

Toutes les consultations seront organisées dès qu'un projet officiel sera déposé.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE